

**BANQUE CENTRALE DE
DJIBOUTI (BCD)**

**RAPPORT D'AUDIT SUR LES ÉTATS
FINANCIERS ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

BANQUE CENTRALE DE DJIBOUTI (BCD)

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels au 31 décembre 2023 de la Banque Centrale de Djibouti (BCD), comprenant le bilan, l'hors-bilan, le compte de résultat, ainsi que les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers annuels donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque Centrale de Djibouti (BCD) au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le plan comptable de la Banque Centrale de Djibouti, qui sont décrites dans les notes annexes.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (« ISA »).

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'Auditeur relatives à l'audit des états financiers annuels* » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de l'Institution conformément au Code de déontologie des professionnels comptables publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants (Code de l'IESBA), et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations données dans les notes annexes aux états financiers annuels listées ci-après :

- La **note 3.1** relative au solde débiteur du compte unique du Trésor National dans les livres de la Banque Centrale contrairement aux dispositions des articles 21 et 22 de la Loi n°118/AN/11/6ème L du 22 janvier 2011 portant modifications des statuts de la Banque Centrale de Djibouti ;
- La **note 3.2** relative au prêt octroyé au Ministère du budget contrairement aux dispositions de l'article 22 de la Loi n°118/AN/11/6ème L du 22 janvier 2011 portant modifications des statuts de la Banque Centrale de Djibouti.

Responsabilités du Gouverneur, du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit de la Banque Centrale relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels sont établis par le Gouverneur de la Banque et approuvés par le Conseil d'Administration.

Le Gouverneur de la Banque est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le plan comptable de la Banque Centrale de Djibouti décrites dans les notes annexes, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers annuels, il incombe au Gouverneur de la Banque d'évaluer la capacité de la Banque Centrale à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf s'il y a une intention de mettre la Banque en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller, au travers du Comité d'Audit, le processus d'élaboration de l'information financière de la Banque Centrale de Djibouti.

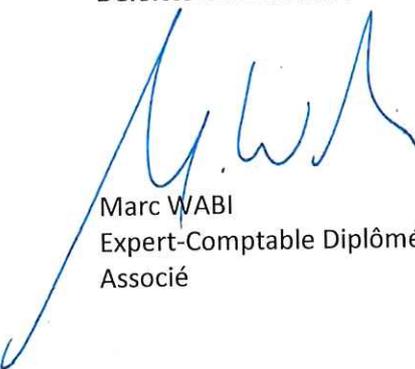
Responsabilités de l'Auditeur relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport de l'auditeur sur les états financiers annuels.

Abidjan, le 1^{er} août 2024

Deloitte Côte d'Ivoire



Marc WABI
Expert-Comptable Diplômé
Associé

ANNEXE 1 PORTANT RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport d'audit sur les états financiers annuels.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes « ISA » et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque Centrale à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers annuels, y compris les informations fournies dans les états financiers annuels, et apprécions si les états financiers annuels reflètent les opérations et événements les sous-jacents d'une manière telle qu'ils donnent une présentation sincère.
- nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit.
- nous fournissons également aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles d'éthique pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures de sauvegarde appliquées.

ANNEXE 2 :
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport d'audit sur les états financiers annuels.

ACTIFS	MONTANT		VARIATION		PASSIFS	MONTANT		VARIATION	
	2022	2023	en C.A.	en %		2022	2023	en C.A.	en %
CREANCES SUR L'ETRANGER	109 589 263 453	94 133 104 193	15 449 159 260	-14,1%	EMISSION	52 355 053 991	51 750 911 552	604 142 439	-1,2%
Caisse devises	2 104 205 679	3 720 867 420	1 616 661 741	76,8%	Billets et Pièces	52 355 053 991	51 750 911 552	604 142 439	-1,2%
Banque de France, compte courant	27 024 343	55 787 548	28 763 205	-51,6%	ENGAGEMENTS EXTERIEURS	24 624 395 651	24 824 258 139	199 862 488	0,8%
Quote-part au FMI	7 521 336 000	7 582 392 000	61 056 000	0,8%	Comptes au FMI	13 826 494 166	13 938 733 591	112 239 425	0,8%
Avoir en DJS en FMI	440 450 619	103 061 398	337 389 221	-76,6%	Allocations DJS	10 794 066 078	10 881 689 141	87 623 063	0,8%
Comptes Citibank	39 927 457 959	40 125 504 569	197 046 610	0,5%	Participation au capital du FMI4	3 835 407	3 835 407	-	0,0%
Fédérale Réserve, compte courant	58 877 146 340	42 192 227 605	16 684 918 735	-28,3%					
Neuils Paris	27 450 028	27 450 028	0	-100,0%	FONDS DE RESERVE	2 523 588	2 523 588	0	0,0%
Comptes Crown Bank London	657 192 485	353 563 653	303 628 832	-46,2%	CPTES CREDITEURS ORGA. INTER.	23 863 626	17 296 910	6 566 716	-27,5%
CREANCES SUR LES BANQUES	1 415 156 354	267 511 971	1 147 644 383	-81,1%	CPTES CREDITEURS DE L'ETAT	846 748 360	-	846 748 360	-100,0%
Comptes à termes	1 415 156 354	267 511 971	1 147 644 383	-81,1%	Compte courant / Trésor national	846 748 360	-	846 748 360	-100,0%
Comptes à régulariser des banques	-	-	-	-	Autres comptes / Trésor national	-	-	-	-
CREANCES SUR L'ETAT	14 741 153 978	28 424 979 852	13 683 825 874	92,8%	CPTES CREDITEURS DES BANQUES	43 725 817 237	38 528 407 072	4 897 410 165	-11,2%
Concours du FMI à l'Etat	7 521 336 000	7 582 392 000	61 056 000	0,8%	SOMMES A AFFECTER / PASSIF	186 617	10	186 607	-100,0%
Récession Allocation DJS à l'Etat	7 208 862 332	7 267 381 763	58 519 431	0,8%	COMPTES D'ENGAGEMENT	-	-	-	-
Avances sur Impôts	10 955 646	10 955 646	0	-100,0%	ETAT, IMPOT A PAYER	671 461 420	671 461 420	0	-100,0%
Comptes à Régulariser du Trésor	-	13 575 206 089	13 575 206 089	-100,0%	DETTES FISCALES	-	-	-	-
AUTRES CREANCES	-	-	-	-	CREDITEURS DIVERS	24 561 805	27 715 718	3 153 913	12,8%
DEBITEURS DIVERS	167 671 580	181 088 884	13 417 304	8,0%	CPTES DE REGULARISATION	142 072 503	250 758 188	108 685 685	76,5%
COMPTES DE REGULARISATION	161 988 216	202 509 325	40 521 109	25,0%	COMTE DE RECLEMENTS	-	-	-	-
ETAT-AVANCE S/DIVID. A PAYER	-	-	-	-	RESERVE MOBILIERE	60 000 000	60 000 000	0	0,0%
COMTE DE RECLEMENTS	-	-	-	-	RESERVE IMMOBILIERE	310 000 000	310 000 000	0	0,0%
COMTE D'ENGAGEMENT	-	-	-	-	RESERVE DE REVALUATIONS	44 712 193	44 712 193	0	0,0%
IMMOBILISATIONS	553 794 851	515 093 689	38 701 162	-7,0%	RESERVES	-	-	-	-
Terrens	71 406 000	71 406 000	0	0,0%	PROVISIONS POUR INVEST.	400 000 000	400 000 000	0	0,0%
Immeuble d'exploitation	394 691 803	355 092 562	39 599 241	-10,0%	CAPITAL	-	-	-	-
Immeuble d'habitation	13 212 856	12 687 319	525 537	+4,0%	FONDS DE STABILISAT* DE CHANGE	3 164 031 164	3 989 526 429	825 495 265	26,1%
Matériel et mobilier d'exploitation	67 542 634	68 238 147	695 513	1,0%	RESULTAT EN INSTANCE	565 485 234	898 061 696	332 576 462	58,8%
Matériel et mobilier d'habitation	5 074 808	5 802 911	728 103	+14,3%	D'APPROBATION	332 576 463	1 648 654 999	1 316 078 536	-79,8%
Immobiliations en cours	1 866 750	1 866 750	0	0,0%	TOTAL	126 622 028 432	123 724 287 914	2 897 740 518	-2,3%
Immobiliations incorporées	-	-	-	-					
TOTAL	126 622 028 432	123 724 287 914	-2 897 740 518	-2,3%					

Deloitte. CÔTE D'IVOIRE
VISA POUR IDENTIFICATION

	MONTANT		VARIATION		PRODUITS	MONTANT		VARIATION	
	2022	2023	en C.A.	en %		2022	2023	en C.A.	en %
CHARGES									
DEPENSES D'ADMINISTRATION	795 731 148	852 481 205	56 750 057	7,1%	1 402 224 385	4 127 476 326	2 725 251 941	194,4%	
Frais d'émission	2 310 355	104 060 608	101 750 253	4404,1%					
Frais de personnel	456 152 039	453 429 202	17 277 163	4,0%	1 386 221 931	4 074 407 025	2 688 185 094	193,9%	
T.S.E	104 588 799	113 384 201	8 795 402	8,4%	5 191 100	11 295 282	6 104 182	117,6%	
Transports et déplacements	17 644 400	18 451 715	807 315	4,6%	10 811 354	41 774 019	30 962 665	286,4%	
Frais divers de gestion	232 781 331	160 841 259	71 940 072	-30,9%	303 908 964	188 736 185	115 172 779	-37,9%	
Impôts	2 254 224	2 314 220	59 996	2,7%	34 468 622	34 548 232	79 610	0,2%	
FRAIS FINANCIERS	45 959 766	145 518 059	99 558 293	216,6%	4 176 649	1 061 630	3 115 019	-74,6%	
Intérêts sur utilisation allocation DTS	42 675 519	142 573 555	99 898 036	234,1%	30 213 171	33 343 563	3 130 392	10,4%	
Frais divers Pdl		143 466	143 466	-100,0%	78 802	143 039	64 237	81,5%	
Frais bancaires divers	3 284 247	2 801 038	483 209	-14,7%					
Revenus des immobilisations									
PERTE DE CHANGE									
DOTAT. AUX AMORTISSEMENTS	73 943 516	66 044 516	7 899 000	-10,7%					
DOTATIONS AUX PROVISIONS									
RESULTAT D'EXPLOITATION	824 967 541	3 286 716 963	2 461 749 422	298,4%					
TOTAL	1 740 601 971	4 350 760 743	2 610 158 772	150,0%	1 740 601 971	4 350 760 743	2 610 158 772	150,0%	
PERTES									
RESULTAT D'EXPLOITATION									
Impôt sur les Bénéfices	204 340 447	824 716 755	620 376 308	303,6%	824 967 541	3 286 716 963	2 461 749 422	298,4%	
Dotations aux Provisions	-	-	-	-	6 127 254	12 699 959	6 572 405	107,3%	
PERTE sur Exercice antérieur	13 733 308	549 903	13 183 405	-96,0%					
RESULTAT NET	613 021 340	2 474 150 264	1 861 128 924	303,6%					
TOTAL	831 095 095	3 299 416 922	2 468 321 827	297,0%	831 095 095	3 299 416 922	2 468 321 827	297,0%	
PRODUITS									
PRODUITS FINANCIERS									
Intérêts sur fonds placés à l'étranger									
Intérêts sur quinquennal en DTS									
Intérêts sur avoirs en DTS									
AUTRES PRODUITS									
Commissions de démission									
Autres commissions									
Pénalités sur découverts bancaires									
Revenus des immobilisations									
RESULTAT D'EXPLOITATION									
TOTAL	1 740 601 971	4 350 760 743	2 610 158 772	150,0%	1 740 601 971	4 350 760 743	2 610 158 772	150,0%	
PROFITS									
RESULTAT D'EXPLOITATION									
PROFITS EXCEPTIONNELS									
PROFITS SUR EX. ANTERIEURS									
RESULTAT NET									
TOTAL	831 095 095	3 299 416 922	2 468 321 827	297,0%	831 095 095	3 299 416 922	2 468 321 827	297,0%	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 474 150 264							
DOTATION AU FSC		825 495 265							
RESULTAT A REPARTIR		1 648 654 999							

Deloitte CÔTE D'IVOIRE
VISA POUR IDENTIFICATION

BANQUE CENTRALE DE DJIBOUTI

HORS BILAN COMPARE 2022-2023

CONFIDENTIEL

MONTANT EN FDJ

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT		VARIATION		ENGAGEMENTS RECUS	MONTANT		VARIATION	
	2022	2023	en C.A	en %		2022	2023	en C.A	en %
<i>Certificats échus le 15/07/97 en DJF</i>	2 275 000 000	2 275 000 000	-	0,0%	<i>Certificats souscrits en DJF</i>	2 275 000 000	2 275 000 000	-	0,0%
<i>Certificats échus le 15/07/97 en USD</i>	295 016 000	295 016 000	-	0,0%	<i>Certificats souscrits en USD</i>	295 016 000	295 016 000	-	0,0%
<i>Comptes réciproques BIRD</i>	98 537 000	98 537 000	-	0,0%	<i>Comptes réciproques BIRD</i>	98 537 000	98 537 000	-	0,0%
<i>Comptes réciproques AID</i>	30 871 000	30 871 000	-	0,0%	<i>Comptes réciproques AID</i>	30 871 000	30 871 000	-	0,0%
<i>Comptes réciproques BID</i>	30 000 000	30 000 000	-	0,0%	<i>Comptes réciproques BID</i>	30 000 000	30 000 000	-	0,0%
TOTAL	2 729 424 000	2 729 424 000	-	-	TOTAL	2 729 424 000	2 729 424 000	-	-

Deloitte. CÔTE D'IVOIRE
VISA POUR IDENTIFICATION

Notes annexes aux états financiers

1. Informations générales sur la Banque Centrale de Djibouti (BCD)

1.1. Cadre juridique et financier

STATUT JURIDIQUE

La Banque Centrale de Djibouti (BCD) est un établissement de droit public doté d'une autonomie administrative et financière et régi par ses statuts. Ces statuts sont contenus dans la loi n° 118/AN/11/6ème L du 22 janvier 2011.

La Banque, les transactions et opérations relatives à son objet et à son fonctionnement ainsi que les bénéfices qui en résultent sont soumis à tous les impôts, droits et taxes.

Son capital social est de DJF 400 millions, entièrement libéré et détenu par l'État Djiboutien, actionnaire unique.

La Banque Centrale de Djibouti (BCD) ne comprend qu'une agence située à son siège social sis au Boulevard Cheikh Osman à Djibouti-ville.

1.2. Système d'émission du Franc Djibouti (DJF) : le Currency Board

Le système d'émission du Franc Djibouti (DJF) est de type « Currency board » ou « Caisse d'émission » qui est basé sur un principe simple : chaque Franc Djibouti émis par la Banque Centrale de Djibouti doit être couvert par sa contre-valeur en Dollar US. Pour constituer cette couverture qui permet de garantir la convertibilité du DJF en monnaies étrangères convertibles, la BCD doit détenir des valeurs en emploi ou en représentation de la contre valeur en USD des DJF émis. L'article 20 des statuts de la BCD détermine les valeurs pouvant être détenues (or, devises, concours au FMI, DTS, etc, ...).

1.3. Parité du Franc Djibouti

A la création du Franc Djibouti, le 20 mars 1949, 1 Franc Djibouti (DJF) était égal à un Franc Français (FRF) qui représentait 4,14507 mg d'or, compte tenu des parités FRF/USD et USD/or. Toutefois, dans la mesure où le système d'émission garantissait la monnaie plutôt par rapport au dollar, la parité du DJF était exprimée en USD au cours de 214,392 DJF pour 1 USD. Ce rapport était obtenu sur la base de la valeur du DJF en or découlant de sa parité fixe avec le franc français. En raison de la dévaluation du dollar intervenue en 1971, l'on a enregistré deux réajustements du cours du DJF en USD, le 18 décembre 1971 et le 13 février 1973. Pour stabiliser ce cours, la parité fixe du DJF est établie depuis le 13 février 1973 au taux de 1 USD = 177,721 DJF.

Ainsi, la parité entre le DJF et les monnaies autres que le Dollar US est déduite de la parité entre le dollar et ces dernières.

1.4. Administration et gestion de la Banque Centrale de Djibouti

Les organes d'administration, de direction et de surveillance de la Banque sont respectivement le Conseil d'Administration et le Gouverneur.

Les statuts ont fixé à six (6) le nombre des membres du Conseil d'Administration autres que le Gouverneur.

Tous les membres du Conseil d'Administration sont nommés par décret.

Le Gouverneur est nommé par décret présidentiel pour une durée de cinq ans renouvelable une fois. Les autres membres du Conseil d'Administration sont nommés pour un mandat de quatre ans renouvelable.

La direction et l'administration courante des affaires de la Banque sont assurées par le Gouverneur qui exerce tous les pouvoirs qui ne sont pas dévolus au conseil d'administration qui peut aussi consentir des délégations de pouvoir au Gouverneur.

Dans le cadre de renforcement de la gouvernance de la BCD, un directeur exécutif a été nommé par décret présidentiel en fin de cet exercice 2021.

1.5. Contrôle de la Banque

Contrôle interne

Le Contrôle Interne de la Banque est assuré par un département de contrôle interne directement rattaché au Gouverneur. Un département d'audit a également été mis place, avec un attachement hiérarchique au Gouverneur, et un rattachement fonctionnel au Comité d'audit.

Contrôle externe

Il est procédé annuellement à un audit externe des états financiers de la Banque Centrale, pour la période constituant l'exercice financier. La vérification annuelle des comptes est effectuée conformément aux normes de vérification internationales.



2. Règles et méthodes comptables

2.1 Base d'établissement et de présentation des états financiers

DISPOSITIONS RELATIVES A LA COMPTABILITE ET AUX ETATS FINANCIERS

Les opérations de la Banque sont exécutées et comptabilisées conformément aux règles et méthodes édictées par le Plan Comptable de la BCD qui a été spécifiquement élaboré et mis en vigueur en 1985. L'exercice financier de la Banque commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, conformément à l'article 47 des statuts.

En raison de la spécificité des missions exercées et de la plupart des activités réalisées par la Banque Centrale de Djibouti, les règles de comptabilisation des opérations et de présentation des comptes annuels ont été définies dans le Règlement de la comptabilité.

Ce règlement définit notamment les règles applicables dans les domaines suivants :

- Opérations comptables quotidiennes (compensation, opérations avec les correspondants locaux et étrangers, fonctionnement de comptes particuliers, certificats de dépôts...).
- Arrêtés d'écritures (clôtures journalières, mensuelles et annuelles).
- Opérations d'inventaires.
- Contrôle.

En raison des dispositions en matière d'opérations d'inventaire, la Banque Centrale de Djibouti applique les principes de la comptabilité d'engagement.

2.2 Créances sur l'étranger

Les créances sur l'étranger sont en devises et figurent à l'actif du bilan pour leur contre-valeur en DJF au cours de clôture de l'exercice. Les cours de clôture sont reçus de la Banque de France à l'exception du cours du dollar qui a une parité fixe avec le franc Djibouti établie à 1 USD = 177,721 DJF. Les cours du DTS appliqués à la clôture de l'exercice sont reçus du FMI.

La procédure de comptabilisation des opérations en devises est la même pour toutes les opérations. Les comptes en devises sont tenus en devises tout au long de la période et la conversion au cours de clôture s'effectue à la fin de la période (annuelle).

Le jour de l'opération, l'enregistrement dans un premier temps se fait en devise (au compte en devise concerné avec pour contrepartie le compte d'ordre dit de « position de la devise correspondante »). Parallèlement, le compte de contrepartie à l'opération est mouvementé pour la contre-valeur de l'opération en DJF au cours du jour, avec pour contrepartie le compte d'ordre dit « position de la devise correspondante/DJF ». A chaque arrêté, le solde du compte en devise concerné est converti au cours de clôture après la saisie de ce taux pour figurer au bilan en DJF ; le montant en devise au compte « position de la devise correspondante » est également converti au cours de clôture, et par rapprochement avec le montant qui avait été enregistré au compte « position de la devise correspondante/DJF », un écart de change est dégagé et constaté en charges ou en produits par une écriture qui ajuste les soldes des deux comptes de position pour la devise concernée. A l'issue de cette opération, les soldes des comptes de position pour chaque devise affichent les mêmes montants aussi bien pour le solde débiteur que pour le solde créditeur.

2.3 Relations avec le Fonds Monétaire International (FMI)

Les opérations avec le FMI, comme toutes les opérations en devises sont converties automatiquement à chaque clôture après la saisie des cours de fin de période, conformément à la procédure décrite ci-dessus au paragraphe 2.2.

2.3.1 A l'actif du bilan

Avoirs en DTS

Deloitte. CÔTE D'IVOIRE
VISA POUR IDENTIFICATION

Ce poste représente le compte ordinaire en DTS détenu par la République de Djibouti dans les livres du FMI. Les intérêts créditeurs sur ces avoirs en DTS sont pris en produits à la Banque Centrale de Djibouti. Ces intérêts sont communiqués à la BCD trimestriellement et comptabilisés.

Il est prévu de comptabiliser les intérêts à recevoir au titre du quatrième trimestre de l'exercice sur la base des intérêts courus disponibles sur le site Internet du FMI.

Quote-part au FMI

A l'actif du bilan figure la totalité des souscriptions de quote-part au FMI détenue par la République de Djibouti (100 % Quota), c'est-à-dire la part libérée en DTS ou en devises convertibles (25 % de la quote-part), d'une part, et la part payée en DJF (75 % de la quote-part) par la République de Djibouti, d'autre part.

2.3.2 Au passif du bilan

Au passif du bilan, les comptes qui enregistrent les opérations avec le FMI comprennent :

- Les allocations de DTS octroyées à la République de Djibouti ;
- Les soldes créditeurs des comptes FMI n°1 et n°2 ouverts dans les livres de la Banque centrale de Djibouti, ainsi que le solde du compte FMI/PRGF qui enregistre désormais les encours d'emprunts (tirages de Facilités d'Ajustement Structurel).

Ces comptes du FMI au passif, comme tous les comptes en devises, sont convertis à la clôture de l'exercice au cours de clôture.

2.4 Relations avec les Banques Agréées Djiboutiennes

2.4.1 A l'actif du bilan (créances sur les banques)

Dans la mesure où la Banque Centrale de Djibouti ne procède pas au refinancement des banques commerciales, les créances sur les banques sont constituées d'opérations exceptionnelles à régulariser à très court terme.

2.4.2 Au passif du bilan (comptes créditeurs des banques)

Au passif du bilan, figurent les comptes courants ordinaires des banques agréées.

La Banque Centrale de Djibouti exige des banques agréées de la place des comptes courants obligatoirement créditeurs dans ses livres.

Cependant, les dispositions statutaires relatives à la constitution des réserves obligatoires ne sont pas effectivement appliquées par la BCD qui n'a pas fait constituer de telles réserves dans ses livres par les banques agréées.

2.5 Relations avec le trésor

2.5.1 A l'actif du bilan

Les créances sur l'État sont constituées principalement des concours du FMI reçus par la Banque Centrale de Djibouti et mis à la disposition du Trésor National. La contrepartie de ces créances figure parmi les comptes du FMI (engagements extérieurs) au passif du Bilan.

Les intérêts et commissions relevant des concours accordés par le FMI à la République de Djibouti sont inscrits au débit du compte du Trésor National, et n'affectent pas les résultats de la Banque.

2.5.2 Au passif du bilan

Au passif du Bilan, figurent principalement les soldes créditeurs du compte courant et du compte bloqué du Trésor, d'une part, et les comptes spéciaux (subventions reçues pour le compte de l'État et destinées au financement de projets, Trésor cotisation Caisse Nationale de Retraite), d'autre part.

2.5.3 Au hors bilan

Les comptes hors bilan enregistrent, d'une part, les opérations sur les certificats de dépôt et, d'autre part, les souscriptions au capital de certaines institutions internationales (BIRD, AID, etc...) effectuées par l'État et qui ne rentrent pas dans les opérations de la Banque Centrale de Djibouti.

2.6 Autres créances, débiteurs divers

Ce poste enregistre des opérations à régulariser en relation avec le Trésor Public et avec d'autres tiers (Présidence de la République, etc.).

2.7 Comptes de régularisation - Actif

Ces comptes enregistrent les opérations classiques (produits à recevoir, charges constatées d'avance, etc...).

2.8 Immobilisations

Les immobilisations comprennent les terrains, les autres immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les immobilisations en cours et figurent à l'actif du bilan pour leur valeur nette (valeur d'acquisition brute diminuée des amortissements cumulés correspondants).

2.8.1 Terrains

Les terrains figurant à l'actif de la Banque comprennent un terrain sur lequel est construit le service administratif du Trésor National, sans contrepartie monétaire, et un terrain sur lequel est construit le logement du Gouverneur. Ces terrains ont été acquis auprès de l'État à des prix fixés par les Services des Domaines.

2.8.2 Autres immobilisations corporelles

Les autres immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur la base de la durée de vie estimée des actifs concernés, selon la méthode linéaire et sur les durées de vie suivantes :

Immeubles	20 - 25 ans
Agencements et installation	10 ans
Matériel et Mobilier	5 ans
Matériels informatiques	5 ans
Matériel de transport	5 ans

2.9 Émission

Ce poste représente la masse monétaire nette en circulation, c'est-à-dire les pièces et les billets émis qui sont détenus en

dehors de la Banque Centrale de Djibouti.

2.10 Engagements Extérieurs

Ce poste comprend les engagements vis-à-vis du FMI et du FMA (Fonds Monétaire Arabe).

Les engagements envers le FMI ont déjà été traités au paragraphe 2.3 ci-dessus.

Les engagements en faveur du FMA représentent la valeur des titres de cette Banque souscrits par l'État Djiboutien. La contrepartie de cet engagement figure à l'actif du bilan parmi les créances sur le Trésor.

2.11 Fonds de Réserve

Le solde de ce compte représente le montant résiduel d'une épargne autrefois constituée par l'État Djiboutien auprès de la Banque Centrale de Djibouti.

2.12 Comptes créditeurs des organismes internationaux

Ce poste enregistre les comptes courants créditeurs des organismes internationaux (AID, BIRD, BAD, BID, Fonds Européens). Quelles que soient les devises reçues, ces comptes sont tenus en monnaie nationale.

2.13 Sommes à affecter - Passif

Ce poste enregistre des opérations en suspens. Comme tout compte d'attente, il doit être soldé à la clôture de l'exercice. Cependant, en raison des difficultés à obtenir certaines informations devant permettre la correcte imputation de certaines opérations, il arrive qu'à la clôture de l'exercice le solde de ces comptes ne soit pas nul.

2.14 Crédoiteurs divers

Ce poste, enregistre les opérations concernant des tiers ne disposant pas de comptes individuels propres dans les livres de la BCD (Ex. : les mises à disposition ou paiements en instance en faveur de tiers...).

2.15 Comptes de régularisation - Passif

Ce poste enregistre des dettes provisionnées pour lesquelles les factures ne sont pas encore parvenues (charges à payer, etc.) ou des produits constatés d'avance.

2.16 Réserves mobilières et immobilières

A l'origine, ces comptes enregistraient des provisions pour investissement ou renouvellement à caractère mobilier ou immobilier. Les investissements projetés ont été réalisés et les réserves ont été fiscalisées ; elles revêtent dès lors le caractère de réserves libres de la Banque Centrale de Djibouti.

2.17 Réserves

Ce poste comprend les comptes de Report à nouveau, Réserve légale et Réserves libres. La réserve légale est constituée conformément aux textes de droit commun appliqués par les sociétés commerciales.

2.18 Fonds de Stabilisation de Change

Le Fonds de stabilisation de change a été institué par l'ordonnance N° 77-070/PR du 3 décembre 1977 portant création de la Banque Centrale de Djibouti. L'article 5 de ce texte stipulait que ce fonds serait doté jusqu'à concurrence de 10 % du montant de la circulation fiduciaire. Cependant, les statuts en vigueur depuis le 22 janvier 2011 fixent le plafond de ce fonds à 20 % du montant de la circulation fiduciaire (article 24).

Le règlement de la comptabilité précise que la dotation au fonds de stabilisation des changes est une affectation du résultat à hauteur de 20 % des intérêts créditeurs nets générés par les placements des avoirs extérieurs de la Banque et ce depuis 1993.

2.19 Capital

Le capital de la Banque est de DJF 400 millions et entièrement détenu par l'État djiboutien, unique actionnaire. Ce capital a été libéré par des apports d'immobilisations pour un montant total de DJF 170 millions, des apports en numéraire de DJF 130 millions, et par incorporation de réserve en 2004 à hauteur de DJF 100 millions.

2.20 Résultats en instance d'approbation

Ce compte enregistre les résultats non encore affectés. Au cours de l'exercice, il enregistre l'affectation des résultats antérieurs décidée par le Conseil d'Administration, d'une part, et le résultat de la période, d'autre part.

2.21 Engagements de départ à la retraite

Le statut du personnel de la Banque Centrale de Djibouti ne contient pas un régime spécifique en matière de départ à la retraite de ses salariés. Le titre VII de ce document qui porte sur la cessation définitive d'activité cite l'admission à la retraite parmi les motifs de cessation définitive d'activité, sans pour autant mentionner les conditions offertes par la Banque Centrale de Djibouti à ses agents au moment de leur départ à la retraite.

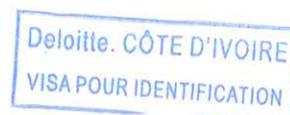
La Banque se limite à cotiser au régime général de retraite afin que les ex-salariés perçoivent une pension des organismes de retraite.

2.22 Compte de résultat

2.22.1 Résultat de change

Le résultat de change résulte de la réévaluation des avoirs et dettes de la BCD à la clôture de l'exercice au cours de clôture comparée à leur valeur à l'ouverture de la période (écarts de conversion) et le résultat de change sur les opérations dénouées au cours de l'exercice (rapprochement entre les comptes de « position devise » et les comptes de « position devise/DJF »).

2.22.2 Frais d'émission



Les frais d'émission enregistrent le coût d'achat des billets et des pièces auprès de la Banque de France qui a la charge de leur fabrication.

Les autres frais d'émission enregistrent des frais accessoires qui restent tout de mêmes marginaux (confection de sacs de monnaie etc....).

2.23 Comptes hors bilan

Les comptes hors bilan enregistrent, d'une part, les opérations sur les certificats de dépôt et, d'autre part, les souscriptions au capital de certaines institutions internationales (BIRD, AID) effectuées par l'État et qui ne rentrent pas dans les opérations de la Banque Centrale de Djibouti.

Deloitte. CÔTE D'IVOIRE
VISA POUR IDENTIFICATION

BILAN**1-Créances sur l'étranger**

Les créances sur l'étranger s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Avoirs à vue	63.546	46.466
Avoirs à terme	38.074	39.981
Comptes FMI	7.962	7.685
Total	109.582	94.132
	=====	=====

Les avoirs à vue et les avoirs à terme représentent les devises détenues par la BCD auprès de ses correspondants étrangers. Ils représentent la contrepartie de l'émission de monnaie nationale car le système de couverture adopté par la Banque Centrale de Djibouti dispose que les avoirs extérieurs de la Banque doivent couvrir intégralement l'émission de la monnaie.

Les comptes FMI regroupent les avoirs en DTS et le compte de « souscription de quote-part au capital du FMI par la République de Djibouti.

En général, la baisse de DJF 15 milliards des avoirs extérieurs résulte essentiellement des fortes demandes des transferts des banques commerciales et la baisse des avoirs de l'Etat.

1.1-Les avoirs à vue et à terme

Les avoirs à vue et à terme s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Caisses en devises	2.104	3.721
Banque de France, compte courant	27	56
Natixis, compte courant	27	
Federal Reserve, compte courant	58.877	42.192
Citibank, compte courant	1.853	144
Citibank, compte à terme	38.074	39.981
Crown Bank, compte courant	657	354
Total	101.619	86.448
	=====	=====

Les avoirs à vue et à terme diminuent de 14,9 % et constituent la plus grande partie des avoirs extérieurs.

1.2-Les comptes FMI

Les comptes FMI s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Avoirs en DTS	440	103
Souscription de Quote-part	7.521	7.582
Total	7.961	7.685
	=====	=====

La baisse de DJF 276 millions sur les comptes du FMI résulte des charges sur les allocations en DTS. Sinon aucune nouvelle souscription DTS n'a été effectuée en 2023.

2-Créances sur les Banques

Les créances sur les Banques s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Comptes à terme en DJF	1.415	268
Comptes à régulariser des banques		
Total	1.415	268
	=====	=====

Les comptes à terme en DJF ont diminué de DJF 1,148 milliard par rapport à 2022 suite au déblocage du DAT constitué à la BCIMR.

3-Créances sur l'état

Les créances sur l'État s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Concours du FMI à l'État	7.521	7.582
Avance sur impôts	11	0
Retrocession Allocations DTS	7.209	7.267
Comptes à régulariser du Trésor		13.575
Total	14.741	28.424
	=====	=====

Banque Centrale de Djibouti (BCD)

Les créances sur l'Etat ont augmenté de DJF 13,7 milliards. Cette progression est expliquée essentiellement par un accroissement des avances au Trésor suite aux règlements des salaires des fonctionnaires sur la période

3.1-Compte à régulariser du Trésor

Les comptes à régulariser du Trésor présentent un solde débiteur de DJF 13,5 milliards au 31 décembre 2023 contre un solde créditeur de DJF 0,8 milliards au 31 décembre 2022. Cette situation du compte débiteur du Trésor est non conforme aux dispositions de l'article 22 de la Loi n°118/AN/11/6ème L du 22 janvier 2011 portant modifications des statuts de la Banque Centrale de Djibouti. Toutefois, le comité d'audit est informé de cette situation et des actions vont être entreprises.

3.2-Rétrocession allocation DTS

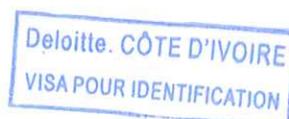
En novembre 2021, la Banque Centrale a rétrocédé les allocations DTS du FMI au Trésor national dans le cadre de la facilité de crédit rapide à hauteur de DTS 30,4 millions avec un plan de remboursement. Cette opération qui déroge les dispositions de l'article 22 de la Loi n°118/AN/11/6ème L du 22 janvier 2011 portant modifications des statuts de la Banque Centrale de Djibouti a été renégocié pour un report d'un échéancier à définir. Les rétrocessions des allocations en DTS ainsi que les concours du FMI augmentent de DJF 108 millions suite à la hausse du cours du DTS entre 2022 et 2023. Les concours du FMI à l'Etat enregistrent la contrepartie des concours octroyés par le FMI à la république de Djibouti dans le cadre du crédit PRGF.

4-Autres créances

Les autres créances s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Débiteurs divers	168	181
Compte de Régularisation actif	162	203
Total	330	384
	===	===

Les autres créances enregistrent à la clôture de l'exercice 2023 une hausse de DJF 54 millions, principalement due aux précomptes des intérêts de la Fédéral Reserve Bank et de la Citibank NY.



5-Immobilisations

Les immobilisations en valeurs nettes s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Terrains	71	71
Autres immobilisations corporelles	481	442
Immobilisation en cours	2	2
Immobilisations incorporelles		
Total	554	515

Les terrains ont été apportés par l'État lors de la libération du capital souscrit.

Les autres immobilisations corporelles enregistrent notamment des immeubles à usage d'habitation et à usage professionnel dont certains ont été apportés par l'État lors de la libération du capital souscrit. Elles ont diminué de DJF 39 millions au cours de cet exercice 2023 par rapport à 2022, suite à la comptabilisation des dotations aux amortissements. Par ailleurs, nous avons procédé en fin d'exercice 2023 à des apurements des immobilisations complètement amortis depuis plus de 30 ans.

Les autres immobilisations corporelles s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31.12.2022	(+)	(-)	31.12.2023
Immeubles d'habitation	47		-	47
Immeubles d'exploitation	793			793
Agencements et Aménagements	278		-	278
Matériel de transport	116		- 19	97
Matériel et mobilier	556		- 374	182
Total Valeur brutes	1.790		393	1.397
Immeubles d'habitation	47			47
Immeubles d'exploitation	489	30		519
Agencements et Aménagements	174	9	-	183
Matériel de transport	85		-11	74
Matériel et mobilier	514		-382	132
Total Amortissements	1.309	39	393	955
Immobilisations nettes	481	(39)		442

6-Émission

L'émission s'analyse comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Billets émis	50.151	49.468
Pièces émises	2.204	2.283
Total	52.355	51.751
	=====	=====

Les rubriques « billets émis » et « pièces émises » sont en légère baisse de -1,2 % en 2023 par rapport à 2022, il s'agit de la masse monétaire en circulation auprès des agents économiques et financiers autres que la BCD.

Conformément au système de couverture adopté par la République de Djibouti, le « Currency Board », l'émission est couverte par les avoirs extérieurs de la Banque au 31 décembre 2023.

7-Engagements extérieurs

Les engagements extérieurs s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Comptes FMI	24.620	24.820
Participation au capital du FMA	4	4
Total	24.624	24.824
	=====	=====

Les comptes FMI s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Compte FMI N° 1	6.302	6.353
Compte FMI N° 2	3	3
Compte FMI/PRGF		
Compte FMI/FCR	7.521	7.582
Allocations de DTS	10.794	10.882
Total	24.620	24.820
	=====	=====

Ces comptes du FMI montrent une faible augmentation de DJF 200 millions suite à la hausse du cours du DTS.

8-Comptes créditeurs des organismes internationaux

Les comptes créditeurs des organismes internationaux s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2022	31 décembre 2023
BIRD, son C/C	13	6
État crédit WB N° 3593 DJ	11	11
Total	24	17
	==	==

Ces comptes des organismes internationaux baissent de DJF 6 millions suite à l'utilisation de ses fonds par la Banque Mondiale pour les projets qu'elle finance à Djibouti.

9-Comptes créditeurs de l'État

Les comptes créditeurs de l'État s'établissent comme suit :

Libellés	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Autres comptes – Trésor National	847	
Autres comptes créditeurs de l'État		
Total	847	
	====	====

Les autres comptes de l'Etat passent globalement débiteurs en fin d'exercice (Voir 3.1).

10-Comptes créditeurs des banques

Le solde des comptes créditeurs des banques passe de DJF 43,7 milliards au 31 décembre 2022 à DJF 38,8 milliards à la clôture de l'exercice 2023 soit une baisse de DJF 4,8 milliards (-11,2%) en raison d'importants dépôts à l'extérieur effectués par les banques de la place.

Libellés	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Comptes bancaires	43.726	38.828
Total	43.726	38.828
	====	====

11-Autres passifs

Les autres passifs s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Passifs à affecter		
Etat, Impôts à payer		671
Créditeurs divers	25	28
Comptes de régularisation – Passif	142	251
Total	167	950
	====	====

La hausse de DJF 783 millions des comptes des autres passifs provient essentiellement de l'impôt sur les bénéfices de cet exercice 2023.

12-Capital, Réserves et Résultat en instance d'approbation

Les comptes de Capital, Réserves et résultat en instance d'approbation s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2022	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2023
Capital	400	-	-	400
Réserve légale	40	-	-	40
Réserves libres	5	-	-	5
Réserve mobilière	60	-	-	60
Réserve immobilière	310	-	-	310
Fonds de stabilisation de change	3.164	825	-	3.989
Report à nouveau	565	333	-	898
Résultat net de l'exercice	333	1 316	-	1 648
Total	4.876	2 474		7.350
	====	====		====

La variation des capitaux propres s'explique essentiellement par le résultat réalisé au cours de l'exercice 2023 à hauteur de DJF 2,47 milliards.

COMPTE DE RESULTAT

L'exercice 2023 a été ainsi clôturé avec un bénéfice net de DJF 1,6 milliards après la dotation au

fonds de stabilisation de change de DJF 825 millions.

13-Produits financiers

Les produits financiers s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Intérêts sur fonds placés à l'étranger	1.386	4.074
Intérêts sur avoirs en DTS	16	53
Total	1.402	4.127
	==	==

Les produits financiers sont en très forte augmentation de DJF 2,7 milliard durant cette exercice 2023. Nous remarquons une grande évolution du taux d'intérêt à la Fédéral Reserve Bank et à la Citibank New York. Et le taux de la Banque de France commence à remonter.

14-Bénéfice de change

Le bénéfice de change enregistré s'établit à DJF 189 millions au 31 décembre 2023 contre DJF 304 millions au 31 décembre 2022, soit un baisse de - 37,9%.

Libellés	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Bénéfice de change	304	189
Total	304	189
	==	==

15-Autres produits

Les autres produits ont légèrement augmenté de 0.2% durant cet exercice 2023.

Libellés	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Commissions d'émission	4	1
Autres commissions	30	33
Pénalités sur découverts bancaires	0	0,1
Total	34	35
	===	===

16-Dépenses d'Administration

Les dépenses d'administration s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Banque Centrale de Djibouti (BCD)

Libellés	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Frais d'émission	2	104
Frais de personnel	436	454
Travaux, Fournitures et services extérieurs	105	113
Frais divers de Gestion	233	161
Autres dépenses d'administration	20	21
Total	796	853
	===	===

Cette hausse de DJF 57 millions des dépenses administratifs, par rapport au 2022, est due principalement au frais d'émission qui augmente de DJF 102 millions suite à la commande de billets de 96 millions en fin d'exercice 2023.

17-Frais financiers

Les frais financiers s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Intérêts sur allocations de DTS	43	142
Frais bancaires divers	3	3
Frais divers FMI	-	-
Total	46	145
	===	===

Les frais financiers ont remonté de DJF 99 millions en 2023 suite aux charges sur les allocations DTS.

18-Résultat

L'exercice est clôturé avec un bénéfice net de DJF 1,6 milliards, après la dotation au fonds de stabilité des changes de DJF 825 millions.

Deloitte. CÔTE D'IVOIRE
VISA POUR IDENTIFICATION

HORS-BILAN

19-Engagements donnés (Actif)

Les engagements donnés du hors bilan se présentent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Certificats échus le 15/07/97 en DJF	2.275	2.275
Certificats échus le 15/07/97 en USD	295	295
Comptes réciproques BIRD	98	98
Comptes réciproques AID	31	31
Comptes réciproques BID	30	30
Total	2.729 =====	2.729 =====

20-Engagements reçus (Passif)

Les engagements reçus du hors bilan se présentent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Entrep. publiques – Certificats souscrits en DJF	2.275	2.275
Entrep. publiques – Certificats souscrits en USD	295	295
Comptes réciproques BIRD	98	98
Comptes réciproques AID	31	31
Comptes réciproques BID	30	30
Total	2.729 =====	2.729 =====

Deloitte. CÔTE D'IVOIRE
VISA POUR IDENTIFICATION